

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 5 avril 2022

OBJET :
Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°1

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 23 juin 2020 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

1.- accepté le 9 mars 2022, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 9 mars 2022, une aide financière de 260,40 € ;

2.- accepté le 9 mars 2022, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 9 mars 2022, une aide financière de 350 € ;

3.- accepté le 18 mars 2022, le contrat de réservation dans le cadre du « programme seniors en vacances » proposé au CCAS d'Essey-lès-Nancy par BELAMBRA CLUBS, dont le siège est à Bourg La Reine (92340) – 63 avenue du Général Leclerc.

BELAMBRA Clubs s'engage à recevoir un groupe de 50 personnes pour un séjour à Belgodère-Palasca dans son établissement « Golfe de Lozari », du 17 septembre au 24 septembre 2022.

Le CCAS d'Essey-lès-Nancy versera un acompte de 20 % sur la totalité de la commande soit 4 504,95 euros à la signature du contrat.

Le solde de la commande soit 18 019,80 euros sera versé 30 jours avant le début du séjour ;

4.- accepté le 18 mars 2022, le contrat de réservation dans le cadre du « programme seniors en vacances » proposé au CCAS d'Essey-lès-Nancy par BELAMBRA CLUBS, dont le siège est à Bourg La Reine (92340) – 63 avenue du Général Leclerc.

BELAMBRA Clubs s'engage à recevoir un groupe de 50 personnes pour un séjour à Belgodère-Palasca dans son établissement « Golfe de Lozari », du 24 septembre au 1^{er} octobre 2022.

Le CCAS d'Essey-lès-Nancy versera un acompte de 20 % sur la totalité de la commande soit 4 504,95 euros à la signature du contrat.

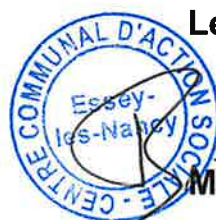
Le solde de la commande soit 18 019,80 euros sera versé 30 jours avant le début du séjour.

DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 8 avril 2022.

Pour extrait,



Le Président,

Michel BREUILLE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU MARDI 5 AVRIL 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de votants	15

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Christophe CHEVARDÉ et Claude CHASSARD.


POUVOIRS :

M. Gabriel HOFFER à Mme Nadine CADET
Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ

EXCUSÉS :

Mme Françoise VIRIOT et M. Patrick CAILMAIL

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

